



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 4 février 2022

Nouvelle revalorisation de la grille indiciaire des AESH au 1er janvier 2022

Jeudi 3 février 2022, un nouvel arrêté a été publié au Journal officiel, rehaussant les indices des échelons 1 et 2 de la grille indiciaire des AESH au 1er janvier 2022. Cela fait suite à la hausse annuelle du SMIC.

Échelon	Ancien indice brut	Nouvel indice brut au 1er janvier 2022	Nouvel indice majoré au 1er janvier 2022
1	368	371	343
2	374	378	348

Les indices des échelons suivants restent inchangés. Le rattrapage des points d'indice du salaire de janvier pour les AESH étant aux échelons 1 et 2 sera fait de manière rétroactive.

SUD éducation dénonce cette grille indiciaire. La très faible rémunération et les temps incomplets imposés entraînent des conditions salariales inacceptables !

SUD éducation revendique des augmentations de salaires conséquentes et la reconnaissance d'un temps plein à 24h hebdomadaires d'accompagnement. Par ailleurs, SUD éducation revendique la titularisation de toutes les AESH sous statut de fonctionnaire par la création d'un métier d'éducateur-éducatrice scolaire spécialisé·e répondant aux revendications de reconnaissance professionnelle des personnels.

Nous continuons à porter ces revendications haut et fort et avons proposé à l'intersyndicale de construire une nouvelle date de grève nationale.

Fédération SUD Éducation

📍 31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

☎ 01 58 39 30 12

✉ fede@sudeducation.org

🌐 www.sudeducation.org

